

LE CONSENSUS DE CHAGUARAMAS

« ... La poursuite de l'intégration est quelque chose de la nature d'une lutte épique: une lutte pour la congruence entre ce que nous proclamons et ce que nous pouvons faire; une lutte pour négocier, concevoir et ériger les structures de coopération et d'intégration où l'intérêt national et l'objectif régional sont unis en harmonie, et le sacrifice national est en équilibre avec l'avantage national; une lutte pour affiner et améliorer les appareils institutionnels qui servent la mission de l'intégration et de la coopération. »

M. Roderick Rainford

Ancien Secrétaire Général de la CARICOM (1983-1992)

Préface

Les quatorze Etats membres du leadership de la CARICOM se sont réunis pour la dernière fois à la fin de ce 20^{ème} siècle. L'objectif de cette réunion était de donner un nouveau pas au processus d'intégration régionale dans le nouveau millénaire.

Un des points du programme de la 7^{ème} Réunion Spéciale de la Conférence des Chefs de Gouvernement de la CARICOM tenue à Chaguaramas en Trinité-et-Tobago du 26 au 27 octobre 1999, était la délibération des leaders de la Communauté sur un article à deux volets intitulé « Conclure le 20^{ème} siècle/ Commencer le 21^{ème} siècle ». Le thème central de cette réunion était « une vision pour la Communauté au 21^{ème} siècle » et « Le renforcement des institutions de la Communauté ».

Des discussions antérieures ont déjà été tenues sur ces questions. Une de ces discussions était une interaction en mars 1999 avec un corps représentatif de la jeunesse de la Communauté lors d'une retraite à Saramacca au Suriname. Durant une assemblée des jeunes parlementaires de la Communauté, tenue aux Bahamas en octobre 1998 dans le cadre des activités de célébration du 25^{ème} anniversaire de la CARICOM, les jeunes avaient déjà une vision et une idée de l'allure à laquelle le processus d'intégration régionale doit se faire.

En donnant un nouveau rythme au processus d'intégration, les chefs de gouvernement ont reconnu qu'il était d'abord nécessaire de faire le point et ensuite d'achever les points en suspens dans leur programme du 20^{ème} siècle. Ils ont revu « la déclaration de Grand Anse de 1989 », examiné le programme de travail adopté à l'époque et ils ont évalué le progrès fait dans l'exécution des mesures qu'ils ont conçues pour avancer le processus d'intégration dans la dernière décennie de ce siècle. Les chefs de gouvernement ont réitéré la pertinence continue des recommandations du Rapport de la Commission Antillaise (*West Indian Commission*) intitulé « Temps pour l'action » qui a découlé de leurs discussions en 1989, après sa révision.

C'est dans un tel contexte qu'à Chaguaramas, le lieu de naissance de la CARICOM de 26 ans, les chefs de gouvernement ont audacieusement présenté sur un consensus les objectifs à atteindre quand la région entre avec détermination dans le 21^{ème} siècle.

Le Consensus de Chaguaramas a pour objectif de guider l'allure à laquelle tous les secteurs de la société pousseront le processus d'intégration régionale pour former un bloc caribéen.

LE CONSENSUS DE CHAGUARAMAS

7^{ème} Session Spéciale de la Conférence des Chefs de Gouvernement de la CARICOM tenue à Chaguaramas, Trinité-et-Tobago du 26 au 27 octobre 1999;

Après avoir discuté la vision du futur de la Région et reconnu le besoin d'assurer que l'intégration de Région soit rendue plus significative pour le peuple, particulièrement pour les jeunes, le Consensus de Chaguaramas a été adopté comme suit:

- i. Les chefs de Gouvernement ont noté que le choix de Chaguaramas, le berceau de la Communauté comme lieu de réunion, est plus que propice.
- ii. Les Chefs de Gouvernement ont revu le document de repère qui est la **Déclaration de Grand Anse** signée en juillet 1989 durant la 10^{ème} Réunion de la Conférence à Grand Anse en Grenade. Cette déclaration présente les objectifs du 21^{ème} siècle de la communauté. Les chefs de Gouvernement ont noté la réalisation des objectifs suivants:
 - a) La révision des deux instruments du marché commun qui sont: le tarif externe commun et les règles d'origine;
 - b) Le renforcement de la coopération douanière et de l'administration douanière;
 - c) La disposition (dans Protocole II) pour la libre circulation des capitaux et la facilitation de cette circulation par le cross listing et le commerce des valeurs dans les trois Bourses existantes (Barbade, Jamaïque, Trinité-et-Tobago);
 - d) L'établissement du **Fonds Caribéen d'Investissement** pour pourvoir des actions et des capitaux à risques;
 - e) Les dispositifs de la libre circulation des personnes qualifiées et des professionnels;
 - f) L'intensification de la représentation collective durant les négociations économiques;
 - g) L'établissement d'une Assemblée pour les membres de parlement de la CARICOM;
 - h) Etablissement et la finition du travail de la Commission Antillaise Indépendante (*Independent West Indian Commission*);
 - i) La création d'un Conseil des Finances et de la Planification et la création du Comité des Directeurs de Banques Centrales pour améliorer les consultations, la coopération et la coordination des politiques économiques;
 - j) L'abolition des barrières au commerce des marchandises;

- k) L'établissement du cadre juridique régional pour la provision du transport aérien et maritime (Protocole VI).

Les Chefs de gouvernement ont aussi noté que les deux éléments clés c'est-à-dire le **Marché et l'Économie Uniques** et la **Cour Caribéenne de Justice (CCJ)** de la **Déclaration de Grand Anse** sont dans la dernière phase de leurs réalisations. En reconnaissant que le cadre juridique du Marché et l'Économie Uniques sera bientôt mis en place, les chefs de gouvernements ont accepté l'offre de la Barbade d'animer une consultation spéciale sur l'exécution du Marché et l'Économie Uniques.

Les chefs de gouvernement ont reconnu qu'il y a toujours des objectifs à atteindre et ils ont choisi le 1 Janvier 2001 comme date d'un progrès notable dans les secteurs suivants :

- i. La gouvernance des institutions régionales;
- ii. Le développement des ressources humaines régionales;
- iii. La mobilité de la main-d'œuvre;
- iv. Le développement de la science et de la technologie;
- v. La sécurité alimentaire régionale;
- vi. Les institutions financières régionales;
- vii. Le développement et la coopération culturels;
- viii. Le développement harmonisé de nos secteurs de service;
- ix. Les programmes régionaux de lutte contre le SIDA et la drogue;
- x. Le programme régional pour le développement du sport.

De plus, en reconnaissance du fait que les responsabilités concernant le Marché et l'Économie Uniques, les négociations extérieures, la science et la technologie, la mobilité de la main-d'œuvre et l'union monétaire ont déjà été attribuées aux principaux chefs de gouvernement, il a été décidé que les principaux chefs de gouvernement seront désignés pour mener le développement dans les domaines suivants :

- i. Les services
- ii. L'environnement
- iii. Le développement de la ressource humaine
- iv. La technologie de l'information et les télécommunications
- v. La justice et la gouvernance
- vi. Les sports et la culture
- vii. L'agriculture
- viii. Le tourisme

Les chefs de gouvernement ont aussi décidé de considérer la délivrance d'un passeport commun pour les citoyens de la CARICOM d'ici l'an 2001. Ce passeport sera un symbole important du régionalisme et offrira aux peuples des Caraïbes une vraie démonstration de leur identité comme membres de la famille caribéenne.

En reconnaissant le rôle important de la société civile dans le processus continu d'intégration, les chefs de gouvernement ont aussi décidé de convoquer en l'an 2000 une rencontre qui encouragerait une plus grande participation des états sous le thème « **Avancer Ensemble** (*Forward together*) ». Ce forum permettra un libre et grand échange d'idées visant à trouver d'un commun accord une stratégie de développement de la Région et de ses peuples.

En outre, dans cet esprit, les chefs de gouvernement ont décidé que l'opposition politique doit intervenir comme un partenaire dans le cadre des consultations sur le processus d'intégration régionale.

Les chefs de gouvernement ont décidé de réviser la structure et le fonctionnement des institutions de la Communauté y inclut son Secrétariat, en vue de mieux les doter de l'autorité et de la capacité nécessaires pour l'exécution de leurs fonctions puisque la Région cherche à accélérer la prise de décision et l'exécution du processus d'intégration régionale.

Ils ont confié au **Bureau de la Conférence des Chefs de gouvernement**, la responsabilité de surveiller le processus de révision et de restructuration. Le résultat de cette surveillance sera analysé durant l'Onzième Réunion Intersessions en mars 2000.

CHAGUARAMAS

Trinité-et-Tobago

27 octobre 1999

« Mais la construction de la structure caribéenne exige bien plus que les briques fournies par les maçons politiques, juridiques et économiques. Elle exige que le peuple de la région soit le mortier qui tient les briques ensemble et qui rend la structure solide. »

Dr. Edwin Carrington

Secrétaire Général de la CARICOM (1992 au présent)